

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 649 752,176 TND, un actif net de 10 610 677,774 TND et un bénéfice net trimestriel de 152 963,257 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2024 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- **GROUPE LOUKIL : 750 000 DT**
- **ELECTROSTAR : 800 000 DT**

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de ces encours impayés.

Au 31 Décembre 2024, ce risque est couvert à hauteur de 393 413,986 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal

de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, 31 janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes
BDO TUNISIE**

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-24	31-déc.-23
Portefeuille-titres	3.1	5 033 895,258	7 022 970,801
Obligations de sociétés		1 515 170,400	2 484 215,061
Emprunts d'Etat		3 297 471,858	4 003 178,390
Titres des Organismes de Placement Collectif		221 253,000	535 577,350
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 423 256,916	4 009 918,870
Placements monétaires		2 931 200,709	2 380 687,006
Disponibilités		1 492 056,207	1 629 231,864
Créances d'exploitation	3.5	1 192 600,002	1 348 999,848
Total Actif		10 649 752,176	12 381 889,519
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Crédeurs	3.6	21 906,386	22 508,089
Autres crédeurs divers	3.7	17 168,016	20 711,140
Total Passif		39 074,402	43 219,229
Actif net		10 610 677,774	12 338 670,290
Capital	3.8	10 189 287,928	11 821 929,953
Sommes distribuables	3.11	421 389,846	516 740,337
Sommes distribuables des exercices antérieurs		88,570	46,930
Sommes distribuables de la période		421 301,276	516 787,267
Actif net		10 610 677,774	12 338 670,290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 649 752,176	12 381 889,519

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Revenus du portefeuille titres	3.2	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations		59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
Revenus des emprunts d'Etat		36 060,265	111 941,812	- 9 377,841	270 002,886
Revenus des placements monétaires	3.4	109 282,305	319 546,720	94 186,150	338 166,432
Revenus des billets de trésorerie		25 175,533	105 567,501	26 224,104	116 364,965
Revenus des certificats de dépôt		12 288,065	12 288,065	-	-
Revenus des comptes à vue		35 174,187	89 938,674	38 651,553	127 331,810
Revenus des prises en pensions		31 779,205	106 887,165	29 310,493	94 469,657
Revenus des dépôts a terme		4 865,315	4 865,315	-	-
Total des revenus des placements		204 343,515	714 081,744	206 492,177	777 394,780
Charges de gestion des placements	3.9	-21 906,385	- 79 528,271	-22 508,086	- 86 376,829
Revenus nets des placements		182 437,130	634 553,473	183 984,091	691 017,951
Autres charges	3.10	- 48 071,388	- 186 317,551	- 47 855,962	- 175 788,640
Résultat d'exploitation		134 365,742	448 235,922	136 128,129	515 229,311
Régularisation du résultat d'exploitation		- 27 513,838	- 26 934,646	-18 328,467	1 557,956
Sommes distribuables de la période		106 851,904	421 301,276	117 799,662	516 787,267
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		27 513,838	26 934,646	18 328,467	-1 557,956
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 9 823,055	7 758,462	17 737,738	18 147,922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		28 428,994	51 695,561	4 126,039	5 488,089
Frais de négociation de titres		- 8,424	- 12,734	- 1,016	- 2,259
Résultat de la période		152 963,257	507 677,211	157 990,890	538 863,063

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	152 963,257	507 677,211	157 990,890	538 863,063
Résultat d'exploitation	134 365,742	448 235,922	136 128,129	515 229,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 823,055)	7 758,462	17 737,738	18 147,922
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	28 428,994	51 695,561	4 126,039	5 488,089
Frais de négociation de titres	(8,424)	(12,734)	(1,016)	(2,259)
Distributions de dividendes	0,000	(516 661,785)	0,000	(542 229,371)
Transaction sur capital	(372 892,134)	(1 719 007,942)	(449 187,488)	982 571,946
Souscription	10 726 476,701	32 246 065,199	11 868 406,691	50 578 450,498
Capital	10 464 000,000	31 929 200,000	11 612 300,000	50 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(88 536,714)	(329 567,529)	(164 183,753)	(774 625,411)
Régularisation des sommes distribuables	351 013,415	646 432,728	420 290,444	1 129 975,909
Rachat	11 099 368,835	33 965 073,141	12 317 594,179	49 595 878,552
Capital	10 809 800,000	33 639 600,000	12 049 000,000	49 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(88 961,400)	(347 884,215)	(170 023,020)	(755 647,007)
Régularisation des sommes distribuables	378 530,235	673 357,356	438 617,199	1 128 425,559
Variation de l'actif net	(219 928,877)	(1 727 992,516)	(291 196,598)	979 205,638
Actif net				
En début de période	10 830 606,651	12 338 670,290	12 629 866,888	11 359 464,652
En fin de période	10 610 677,774	10 610 677,774	12 338 670,290	12 338 670,290
Nombre d'actions				
En début de période	106 140	119 786	124 153	109 786
En fin de période	102 682	102 682	119 786	119 786
Valeur liquidative	103,335	103,335	103,005	103,005
Taux de rendement de la période	1,270%	4,510%	1,255%	4,325%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Décembre 2024

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- o BTA 7.2% MAI 2027
- o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat
3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2024	% actif
	<i>Titres OPCVM</i>	1 500	221 145,000	221 253,000	2,078%
TNHPWCWCMIN03	FCP Wafa CAPITALISATION	1 500	221 145,000	221 253,000	2,078%
	<i>Obligations de sociétés admises à la cote</i>		1 460 000,000	1 515 170,400	14,227%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 635	400 000,000	426 628,000	4,006%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	240 000,000	243 278,400	2,284%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	160 000,000	171 384,000	1,609%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	7 500	600 000,000	608 496,000	5,714%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	60 000,000	65 384,000	0,614%
	<i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i>		2 716 210,000	3 297 471,858	30,963%
	<i>Obligations de l'Etat</i>		1 500 000,000	1 977 724,428	18,571%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	4 485	448 500,000	467 089,428	4,386%
	EMPRUNT NATIONAL 2024 T4 CC	15 000	1 500 000,000	1 510 635,000	14,185%
	<i>Bons du trésor assimilables</i>		1 216 210,000	1 319 747,430	12,392%
	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	594 322,687	5,581%
	BTA 7.2% MAI 2027	735	673 435,000	725 424,743	6,812%
	TOTAL		4 397 355,000	5 033 895,258	47,268%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 394 535,024 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348
Revenus des obligations de sociétés	59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
- intérêts	59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	36 060,265	111 941,812	-9 377,841	270 002,886
- intérêts	36 060,265	111 941,812	-9 377,841	270 002,886
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 4 423 256,916 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		2 901 550,457	2 931 200,709	27,524%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie		144 965,179	147 599,413	1,386%
TN7WHDUQRAQ4	CME 140J 02/10/2024	1	96 718,167	98 819,891	0,928%
TN83LKR6A5X6	CME150J 15/11/2024	1	48 247,012	48 779,522	0,458%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie		770 009,505	779 872,143	7,323%
TNDPANOIHJIO	STIP 100J 22/10/2024	1	194 734,721	198 436,539	1,863%
TNRZ57Q9EO36	STIP 150J 08/11/2024	1	48 057,483	48 734,668	0,458%
TN4ZAOH3N4L9	STIP 150J 11/11/2024	1	144 059,406	146 012,084	1,371%
TNGGHTTN0H81	STIP 160J 27/11/2024	1	383 157,895	386 688,852	1,371%
	Cert. de dépôt	1	<u>986 575,773</u>	998 863,838	9,379%
TNUGURFAF538	CD BTL 60J 07/11/2024	1	986 575,773	998 863,838	9,379%
	Dépôt à terme		<u>1 000 000,000</u>	1 004 865,315	9,436%
	DAT TSB 90J 10/12/2024	1	1 000 000,000	1 004 865,315	9,436%
	Disponibilités		<u>1 492 056,207</u>	1 492 056,207	14,010%
	Dépôts à vue		1 492 056,207	1 492 056,207	14,010%
	TOTAL		4 393 606,664	4 423 256,916	41,534%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 319 546,720 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	25 175,533	105 567,501	26 224,104	116 364,965
Intérêts des certificats de dépôt	12 288,065	12 288,065	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	35 174,187	89 938,674	38 651,553	127 331,810
Revenus des prises en pensions	31 779,205	106 887,165	29 310,493	94 469,657
Revenus des dépôts a terme	4 865,315	4 865,315	0,000	0,00
TOTAL	109 282,305	319 546,720	94 186,150	338 166,432

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 192 600,002 TND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	913,988	907,129
Agios créditeurs à recevoir	35 100,000	31 200,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	1 550 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	- 393 413,986	- 233 107,281
TOTAL	1 192 600,002	1 348 999,848

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :*

- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2024 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;

-- l'encours impayés / ELECTTORSTAR qui s'élève au 31.12.2024 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 21 906, 386 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Rémunération Distributeurs	7 823,710	8 038,605
Rémunération Gestionnaire	9 388,451	9 646,320
Rémunération Dépositaire	4 694,225	4 823,164
TOTAL	21 906,386	22 508,089

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 17 168,016 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Redevance CMF	1 056,934	1 040,369
Provision jeton de présence	5 999,838	10 405,732
Honoraires commissaire aux comptes	9 916,831	9 095,820
TCL	194,413	169,219
TOTAL	17 168,016	20 711,140

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2024	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	31 929 200,000
Nombre de titres émis	319 292
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	33 639 600,000
Nombre de titres rachetés	336 396
Capital au 31/12/2024	
Montant (en nominal)	10 268 200,000
Sommes non distribuables	-78 912,072
Montant du capital au 31/12/2024	10 189 287,928
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	191

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-14 546,811	14 654,811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	22 305,273	3 493,111
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	36 157,261	3 428,139
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	15 538,300	2 059,950
Frais négociation de titres	-12,734	-2,259
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	59 441,289	23 633,752
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-156 670,047	-161 325,395
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-329 567,529	-774 625,411
Régularisations sommes non distribuables rachats	347 884,215	755 647,007
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-78 912,072	-156 670,047

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 79 528,271 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	7 823,708	28 402,949	8 038,603	30 848,866
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 388,452	34 083,537	9 646,319	37 018,633
Rémunération dépositaire (TSB)	4 694,225	17 041,785	4 823,164	18 509,330
TOTAL	21 906,385	79 528,271	22 508,086	86 376,829

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 186 317,551 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération commissaire aux comptes	2 729,811	11 231,022	2 419,692	11 355,263
Redevance CMF	3 129,417	11 360,934	3 215,372	12 339,266
Jetons de présence	1 508,156	1 594,106	1 512,296	10 405,522
Contribution conjoncturelle	-	400,000	-	400,000
Autres impôts	408,330	1 424,784	412,927	1 551,171
Dotations aux amortissement et provisions	40 295,674	160 306,705	40 295,675	139 737,418
TOTAL	48 071,388	186 317,551	47 855,962	175 788,640

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	78,552	173,465	-163,447	88,570
Exercice n	448 235,922	646 259,263	-673 193,909	421 301,276
Sommes Distribuables				421 389,846

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2024, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.